

COPIL Citoyen Stade paysager Stalingrad

N°1. Installation – 11 mai 2023

Ordre du jour

- Introduction de Monsieur le Maire (18h30)
- Le COPIL citoyen : outil de concertation / rôle et attributions
- Présentation des grands enjeux du projet de réaménagement
- Retour sur ce qu'est un concours et la composition du jury

Introduction de M. le Maire

➤ Introduction de la réunion

➤ Tour de table

Le COPIL citoyen : outil de concertation / rôle et attributions

Les étapes précédentes

- Emergence d'un besoin de réaménager le stade :
 - Le réaménagement du stade Stalingrad est une nécessité pour améliorer la pratique sportive sur un site vieillissant ;
 - Besoin de réaliser un équipement répondant aux usages des clubs, des habitants, des riverains et s'intégrant dans son environnement paysager.
- Consultation des clubs sportifs et des riverains :
 - Les clubs sportifs ont pu en janvier/février 2023 fournir une expertise technique pour intégrer leurs besoins, autant que possible, dans le cahier des charges du projet ;
 - Une réunion a eu lieu avec des représentants de l'association Quartier Libre le 17 mars.
- Constitution du Comité de pilotage

Constitution du COPIL citoyen

Rappel de la composition proposée par la Municipalité :

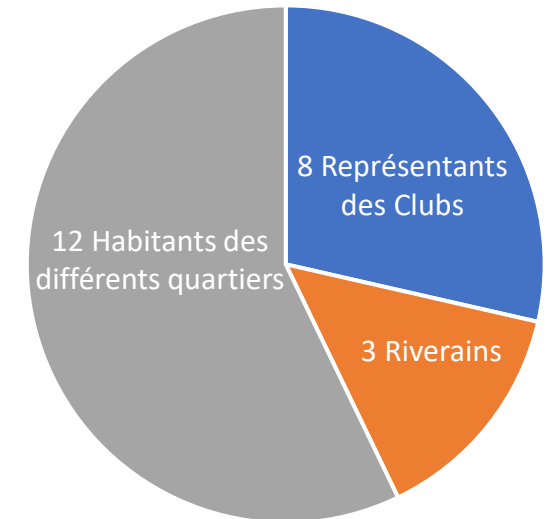
- 2 représentants par club sportif qui utilisent ou utiliseront les extérieurs (CAR athlétisme, CAR football, FC Romainville, Tennis club et LJBR) ;
- 3 représentants des riverains, résidant à toute proximité du stade (avenue Stalingrad, les sentes Ferrant et Béthisy, les rues de la Veuve Aublet et de la Montage, les allées de Bellevue et des Blonnes, ainsi que le chemin des Loriots) ;
- 12 habitants représentatifs des 4 quartiers de la ville (Bas-Pays, Centre-ville / Gagarine, Cachin / Grands Champs et Trois Communes).

Constitution du COPIL citoyen

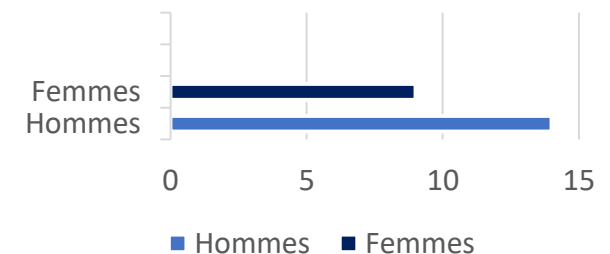
- ❑ Lancement début avril des inscriptions pour candidater, 45 candidatures reçues pour 23 tirées au sort.
- ❑ Le tirage au sort a eu lieu le lundi 24 avril à 14h au Salon d'honneur de l'hôtel de ville, sous contrôle d'un huissier.
- ❑ Un règlement établi dans un but de représentativité (diversité de quartiers, meilleure parité femme/homme).
- ❑ Avec parmi les tiré.e.s au sort 7 femmes et 8 hommes (sur un nombre impair) et 9 femmes pour 14 hommes en tout (avec les clubs).

Voir règlement et PV annexés au dossier

Composition actuelle du COPIL



Mesure de la parité du COPIL au complet



COPIL citoyen : un moyen de concerter sur le temps long

- Contrairement à d'autres vecteurs de concertation (type réunions publiques ou ateliers etc.), le comité de pilotage (COPIL) citoyen permet de construire un travail sur le temps long. En fonction de l'avancée des travaux et des demandes qui en émanent, le COPIL citoyen pourra être ouvert au public.
- Le COPIL citoyen permet de construire un chemin itératif entre acteurs publics, corps intermédiaires et citoyens dans la définition d'un projet commun. Il vise à permettre l'expression, la mise en perspective de points de vue différents afin d'arriver autant que faire se peut à un consensus, ou si ce n'est pas le cas à exprimer et justifier des désaccords dans un cadre apaisé.

COPIL citoyen : son rôle et ses attributions

Le rôle du COPIL :

- Le COPIL citoyen aura vocation à suivre l'ensemble de l'avancée du projet ;
- Le COPIL devra donc, au terme d'un cycle de travail, participer à la définition du cahier des charges, préalable au lancement du concours d'architecture, suivre les travaux jusqu'à leur achèvement et travailler sur le règlement intérieur et les modalités de fonctionnement du site.

COPIL citoyen : son rôle et ses attributions

Ses attributions :

- Le COPIL citoyen émet des avis consignés dans des comptes rendus, validé par ses membres et rendus publics ;
- Il a vocation à permettre à chaque partie prenante de pouvoir exprimer ses points de vue et ainsi que chacun comprenne et partage les enjeux du projet ;
- Chaque membre du comité de pilotage citoyen peut adresser ses questions, en lien avec le projet, jusqu'à 1 semaine avant une réunion du COPIL, via l'adresse mail de contact (copilstalingrad@ville-romainville.fr). Chaque question fera l'objet d'une réponse lors du COPIL et sera consignée dans le compte-rendu.

Temps d'échange

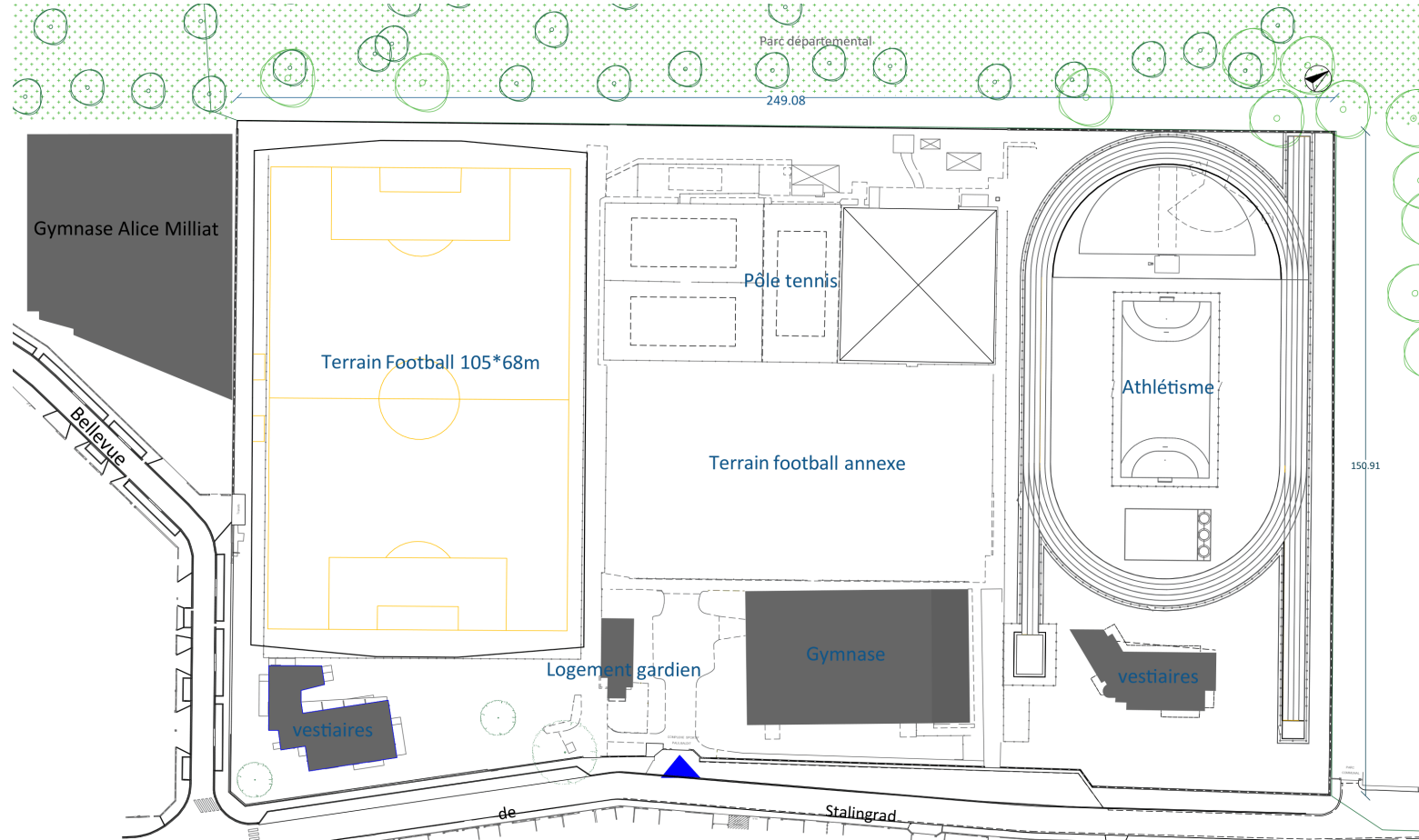
➤ Questions / Précisions / interventions

Présentation des grands enjeux du projet de réaménagement

L'existant

Aujourd'hui le complexe Baldit présente :

- 1 terrain de football avec vestiaires ;
- 1 piste d'athlétisme avec vestiaires ;
- 1 pole tennis avec 4 terrains ;
- Un gymnase (Rousseau) en mauvaise état ;
- 1 terrain annexe en stabilisé.



Le projet d'aménagement

- Ce projet concerne principalement 5 clubs sportifs, avec le CAR Athlétisme (150 membres), le CAR Foot (400 membres) et le FC Romainville (600 membres), le Tennis Club (350 membres) et LJBR (80 membres).
- Il nécessite de prendre en compte les besoins de toutes ces activités sportives, mais aussi les possibilités en termes de pratiques libres.
- Il s'agit aussi d'intégrer les enjeux touchant les riverains, et notamment la gestion des flux de circulation.
- Un volet paysager a été pensé pour être également intégré dans les exigences du projet, avec par exemple un belvédère.
- Un volet égalité femme/homme.

Exposition de l'étendue de la concertation

- Les invariants sont le résultat de choix et d'orientations politiques, d'enjeux techniques ou financiers et de besoins déjà exprimés par les clubs sportifs.
- Certains de ces invariants sont néanmoins ouverts à la concertation.
- Les options, elles, sont pleinement ouvertes à la concertation.

Exposition de l'étendue de la concertation

Invariants

- Bureaux :
 - **Création des bureaux de la Direction Jeunesse et Sports** au sein même du Stade Stalingrad.

- Accès au parc communal :
 - **Elargissement des accès au parc communal** entre le gymnase A. Milliat et le Stade Stalingrad.

Exposition de l'étendue de la concertation

Invariants

- Terrains de football :
 - **Création de 2 terrains de football** de dimension 68mx105m de niveau Régional 3 ou National avec éclairage sportif de niveau E3 pour une possibilité de montée en puissance des clubs.

Options ouvertes

- Tribune :
 - Pas de création d'une tribune ;
 - Création d'une tribune articulée avec la gestion des vues ;
 - Si création, la capacité reste à définir (entre 50 et 300 places).

Exposition de l'étendue de la concertation

Invariants

- Piste d'athlétisme :
 - **Création d'une piste de 400 m**

- Terrain de tennis :
 - **Création de terrains**

- Vestiaires;
 - **Mise en place de vestiaires**

Options ouvertes

- Equipée de 6 couloirs pour un modèle Régional ;
- Equipée de 8 couloirs pour un modèle National.

- 2 terrains ;
- 3 terrains ;
- En résine ou gazon synthétique.

- Réhabilitation du gymnase Rousseau ;
- Réhabilitation des vestiaires du football et de l'athlétisme;
- Reconstruction totale.

Exposition de l'étendue de la concertation

Invariants

- Salle pluridisciplinaire :
 - **Mise en place d'une salle pluridisciplinaire**

- Modalité de circulation aux abords du site et stationnement:
 - **Création d'un parking**

- Mise en valeur des vues :
 - **Des aménagements à intégrer**

Options ouvertes

- Réhabilitation du gymnase René Rousseau ;
- Création d'une nouvelle salle à vocation pluridisciplinaire.

- De petite capacité (30 à 40 places) destiné aux seuls encadrants sportifs des clubs ;
- Public et de plus grande capacité.

- Construction d'un belvédère ;
- Autres aménagements.

Restitution de l'expression des clubs concertés



Tennis Club de Romainville (TCR):

○ *Equipements souhaités :*

- 3 terrains « Outdoor » à taille recommandée (18mx36m) se rapprochant au plus possible de l'axe Nord-Sud : 2 en terre battue et 1 en résine, semi-couvert ;
- 1 « mur » d'entraînement attenant si possible.

○ *Autres demandes :*

- Un vestiaire et local de rangement dédié, tables et bancs en dur dans les gradins ;
- Un éclairage, indépendant ou couplé avec celui du stade ;
- Un accès direct entre les 2 complexes (outdoor et indoor) ;
- Un accès sécurisé aux terrains outdoor avec un point d'eau dédié.

Restitution de l'expression des clubs concertés



Le CAR Athlétisme :

- Une piste de 400 m à 6 couloirs entourant un terrain de football (compris dans les invariants) ;
- Un couloir de course extérieur plus étendu (utile également aux scolaires et autres clubs) ;
- Aires de saut en longueur et hauteur et, si possible, de saut à la perche, aux normes fédérales ;
- Aires de lancer afin de poursuivre les activités initiales (pas nécessaire de suivre les normes fédérales) ;
 - Il sera difficile de faire cohabiter les zones de chutes des lancers avec les autres équipements.

Restitution de l'expression des clubs concertés



La Joyeuse Boule Romainvilloise (LJBR) :

- Un espace de 800 à 1200 m² en stabilisé/cendré entouré de bastaings et fermé par des clôtures accessibles au public ;
- Une couverture d'une hauteur de 6 m sur un tiers de terrain (maintien de la pratique en cas d'intempéries/canicules) ;
- Un local d'environ 50 m² raccordé à l'électricité et à l'eau et équipé de deux WC ;
- Un éclairage pour la fin de journée (pas de norme fédérale sur la puissance requise).
 - Ce sont les prérequis pour établir un projet pérenne et développer une section compétitive.

Restitution de l'expression des clubs concertés



Les clubs de football :

- 2 clubs ont vocation à s'installer sur le futur stade, le CAR Foot et le FC Romainville (ce dernier a refusé de participer au temps d'échange préalable), ce qui nécessiterait :
 - 2 terrains de taille identique rentrant dans les normes fédérales (qui sont assez souples, entre 62-68 m/100-110 m) ;
 - Des terrains en synthétique dernière génération qui permettent une pratique plus intensive et réduisent les coûts d'entretien ;
 - La création d'équipements séparés : vestiaires, espaces de stockage, buvette, lieux de convivialité.

Temps d'échange

➤ Questions / Précisions / interventions

Calendrier du projet et retour sur ce qu'est un concours

Chronologie de la démarche

Avril 2023 constitution
du COPIL

8 juin 2023

2^{ème} réunion du COPIL :
échange sur les hypothèses de
faisabilité projetées sur plans

Eté 2023

Lancement du concours

2nd Semestre 2023

4^{ème} réunion du COPIL

COPIL réguliers et suivi des travaux

11 mai 2023

1^{ère} réunion du COPIL :
installation

Juillet 2023

Validation du cahier
des charges en BM

2024 – Début des travaux

2026

Fin des travaux

Fin juin 2023

3^{ème} réunion du COPIL : présentation du
projet de cahier des charges du concours

2nd Semestre 2023

Choix de l'architecte et
finalisation du programme

Qu'est-ce qu'un concours ?

- Le concours est une **technique d'achat** par laquelle l'acheteur, **après avis d'un jury**, choisit un projet parmi les **propositions de plusieurs concurrents** préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché de service.
- Le but est de **choisir un auteur et le projet** qu'il propose.
- Les équipes qui concourent, pour formuler des propositions, se saisissent d'un **programme**, formulant les **objectifs, les contraintes et exigences** de l'acheteur.
- Ce programme doit **traduire des attentes** pratiques, techniques et politiques **en termes de commande architecturale**, il est donc réalisé par un **programmiste professionnel** aux compétences spécifiques.

Qu'est-ce qu'un concours ?

- Le jury examine les plans et projets présentés de manière anonyme par les opérateurs économiques qui participent au concours sur la base de critères connus.
- Il consigne dans un procès-verbal signé par ses membres le classement des projets ainsi que ses observations.
- L'anonymat est ensuite levé et les candidats peuvent répondre aux observations du jury, tout consigné également dans un procès-verbal complet.
- L'acheteur (la Municipalité) choisit ensuite le ou les lauréat(s) du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury et publie un avis de résultats du concours.
- Le jury sera composé de :
 - Monsieur le Maire
 - Les 5 membres élus de la Commission des appels d'offre (CAO) ;
 - 1/3 de professionnels (architectes et ou paysagistes) ;
 - Plusieurs représentants du COPIL citoyen, qui devront être présents pendant 2 journées complètes, à deux étapes du processus.

Qu'est-ce qu'un programmiste ?

- Il tient le rôle d'un coordinateur dans le cadre de l'élaboration du programme architectural et technique d'une opération en construction ou réhabilitation.
- Il réalise l'état des lieux, formalise les résultats de la concertation pour cadrer les besoins, l'intervention de différents experts et les synthèses.
- Il peut inviter également les acteurs à arbitrer sur des éléments nécessitant une orientation particulière.
- Une fois toutes ces composantes mises en musique, il s'attèle à la rédaction finale du cahier des charges.

Le programmiste du stade paysager Stalingrad

L'Agence NOGA a été choisie par la ville pour l'accompagner tout au long du processus, elle présente une philosophie à 3 orientations qui répond parfaitement à nos enjeux :

- 1 - Les usages : l'enjeu majeur étant d'intégrer à la démarche les futurs usages et les pratiques dans le but de se questionner sur les besoins pour répondre à la demande sociale.
- 2 - L'éco-responsabilité : pour s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement visant à construire un équipement vertueux : réduction des gaz à effet de serre, économie et préservation des ressources naturelles, protection de la biodiversité et gestion des déchets.
- 3 - L'efficacité économique : parce que les finances publiques connaissent actuellement d'importantes tensions, s'imposent des choix efficaces en matière économique. De nombreuses pistes sont toujours étudiées : la mutualisation des espaces, l'utilisation de solutions techniques alternatives, le développement de l'économie locale, l'intégration du coût social et environnemental.

Temps d'échange sur la préparation du 8 juin

➤ Questions / Précisions / Interventions

Les grandes étapes à venir

- Le 8 juin, 2^{ème} réunion du Comité de pilotage citoyen sur les hypothèses de faisabilité ;
- Fin juin, 3^{ème} réunion du Comité de pilotage citoyen sur le projet de cahier des charges ;
- Juillet, validation du cahier des charges en Bureau Municipal ;
- Eté 2023, lancement du concours ;
- 2 réunions du jury à partir de la rentrée de septembre ;
- 2nd semestre 2023, choix de l'architecte, finalisation du programme et 4^{ème} réunion du COPIL.

Merci pour votre engagement !

Nous avons besoin de volontaires pour relire le compte-rendu.